

**IDÉES REÇUES CONCERNANT LA QUESTION DES RETRAITES**► 1 « **Il n'y a pas de perdants à la réforme** »

- Toutes les pensions vont baisser, dans le public comme dans le privé, car l'ensemble de la carrière sera désormais prise en compte.
- Le système à points permet de faire baisser discrètement le niveau des pensions.
- Tout le monde est perdant car tout le monde devra travailler plus longtemps.
- La Suède, pays de retraites par points, ne semble pas être un exemple à suivre.

► 2 « **Le système n'est pas viable financièrement : il faut réformer** »

- Le système est tout à fait soutenable à moyen terme.
En effet il pourrait être en déficit à partir de 2025 (date de l'entrée en vigueur prévue de la réforme), mais il possède des réserves de l'ordre de 127 milliards d'euros en parallèle. Or, ces réserves sont justement supposées servir à financer d'éventuels déséquilibres... ce qui rend le système tout à fait soutenable à moyen terme.
- Si déficit annoncé il y a, c'est à cause de la baisse des ressources et non à cause de la hausse incontrôlée des dépenses.
 - Les exonérations de cotisations sociales non compensées
 - L'austérité salariale dans la fonction publique
- Le gouvernement joue le jeu de la « politique des caisses vides ».
- D'autres solutions sont envisageables pour combler un éventuel déficit.

► 3 « **L'espérance de vie augmente et il faut en profiter** »

- L'espérance de vie en bonne santé est inférieure ou égale à l'âge pivot promis.
En France, en 2018, l'espérance de vie à la naissance est de 85,3 ans pour les femmes et de 79,4 ans pour les hommes. Mais si on regarde à présent l'espérance de vie en bonne santé, on obtient un chiffre de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes. Ces deux chiffres se situent juste au niveau de ou en-dessous de l'âge pivot voulu par le gouvernement : cela signifie qu'on a toutes les chances d'arriver à la retraite en mauvaise santé, et donc de ne pas pouvoir en profiter...
- Il existe de forts écarts d'espérances de vie selon les métiers et les situations, qui ne sont pas pris en compte par la réforme annoncée.
 - Un ouvrier vit 6,4 ans de moins qu'un cadre.
 - On peut aussi noter que, pour les hommes, les 5 % les plus riches vivent en moyenne 13 ans de plus que les 5 % les plus pauvres. Chez les femmes, cet écart est de huit ans.
- L'effet de la pénibilité sur l'espérance de vie n'est pas vraiment prise en compte dans la réforme annoncée.
D'après le Premier Ministre, les personnes qui exercent une profession « pénible » (ce terme restant à définir) continueront à partir plus tôt que les autres. Oui, mais dans le système actuel, elles peuvent espérer partir au minimum à 60 ans (soit 2 ans avant les autres). Avec la réforme, elles pourront toujours partir deux ans avant... l'âge pivot, désormais fixé à 64 ans, soit un recul de deux ans de leur âge d'ouverture des droits à la retraite !
- Réformer les retraites ne modifie pas le ratio actifs / retraités.

► 4 « **Il faut sanctuariser la part des retraites dans le PIB à 14 %** »

- Le chiffre de 14 % n'a pas de réel fondement.
- Sanctuariser la part des retraites dans le PIB revient à organiser la baisse future des pensions.

► 5 « **On conserve un système par répartition** »

- La baisse future des pensions va favoriser les retraites par capitalisation.
- La solidarité intergénérationnelle nécessaire à la répartition est mise à mal.
- La réforme annoncée intervient dans un contexte particulier, celui de l'arrivée en France des fonds de pension.

► 6 « **Il faut en finir avec les régimes spéciaux** »

- Les régimes spéciaux constituent un alibi pour réformer l'ensemble du système des retraites par le bas.
- Les régimes spéciaux sont très minoritaires.
- Beaucoup de régimes spéciaux vont disparaître d'eux-mêmes.
- Les problèmes de financement des régimes spéciaux sont avant tout démographiques.

► 7 « **La réforme permet de protéger les droits des plus faibles** »

- La pension minimale annoncée se trouve en-dessous du seuil de pauvreté.
- La pension minimale annoncée sera réservée aux carrières complètes.
- La pension minimale annoncée... avait déjà été votée dès 2003 !
- La réforme annoncée n'est pas du tout équitable.
Cette réforme n'a rien d'équitable, et on ne peut pas la qualifier de juste ! En effet, tout le monde n'a pas les mêmes chances d'accéder aux métiers les plus rémunérateurs et donc de cotiser plus. Les personnes aux hauts revenus seraient dans ce système gagnantes deux fois : la première fois durant leur vie active, car elles gagneraient beaucoup, et la deuxième fois lors de leur retraite, car elles auraient engrangé beaucoup de points et toucheraient donc une bonne pension. Ce serait le contraire pour les plus bas salaires...

► 8 « Le nouveau système bénéficiera aux femmes et aux familles »



- Les femmes vont subir de plein fouet la réforme annoncée.
- Le gouvernement confond les « femmes » et les « mères ».
- Les hommes risquent de beaucoup plus bénéficier des mesures annoncées.
 - La mesure concernant la majoration de 5 % pour tout enfant à partir du premier semble effectivement bénéficier aux mères : par défaut, elle leur sera attribuée, « sauf si le couple en décide autrement ». Le diable se niche dans les détails : comme la majoration est exprimée en pourcentage et non en montant absolu de points, il sera beaucoup plus rentable pour beaucoup de couples de faire bénéficier de cette majoration à l'homme... puisque c'est l'homme qui gagne en moyenne plus que la femme dans un couple hétérosexuel.
 - Les deux conjoints auront donc intérêt à s'entendre pour attribuer cette majoration au conjoint homme pour augmenter plus sa pension à lui. Ce système incitatif est donc mal configuré : les femmes risquent encore d'y perdre en cas de séparation avec leurs conjoints et d'être ainsi précarisées.

► 9 « Les hauts salaires contribuent plus dans le nouveau système »



- Les hauts salaires resteront affiliés seulement sur un « bout » de leurs revenus.
 - En clair, au-delà de 120 000 euros bruts par an, les plus riches paieront moins de cotisations que les autres travailleurs. Certes, ils n'ouvriront pas de droits supplémentaires, mais ils pourront utiliser cet argent non utilisé par le système de retraites pour épargner... et s'ouvrir des droits à la retraite par capitalisation ! En fait, les hauts salaires restent affiliés au système de retraites par répartition, mais uniquement sur le bas de leur rémunération...
- La « cotisation de solidarité » n'est pas du tout nouvelle.
- Les plus riches cotiseront en fait moins dans le régime annoncé.
 - En fait, cette idée de séparer en deux les revenus des plus riches (avant 120 000 euros et après 120 000 euros) revient finalement à abaisser le plafond sur les cotisations : on ne pourra cotiser pour le système des retraites que jusqu'au plafond de 120 000 euros, soit 10 000 euros bruts par mois. Or, dans le système actuel, un tel système de plafond existe déjà, mais il est bien plus haut : les cotisations sociales sont obligatoires jusqu'à 27 000 euros bruts environ.

► 10 « Le nouveau système sera plus lisible »



- La réforme annoncée n'est ni lisible, ni compréhensible.
- Aucun simulateur gouvernemental crédible ne permet de calculer le montant des pensions futures.
- La réforme annoncée fait dépendre les pensions futures de trois paramètres différents et les rend donc incalculables.
 - La valeur d'acquisition (ou d'achat) du point.
 - La valeur de restitution (ou de service) du point.
 - L'âge pivot... car il n'a pas disparu...
- La règle d'or annoncée ne garantit aucunement le montant futur des pensions.
 - Édouard Philippe promet qu'une « règle d'or » garantira la « valeur [de restitution] du point ». D'accord, mais qu'en est-il de la valeur d'acquisition du point ? Pour garantir la valeur des pensions futures, il faudrait donc que la valeur d'achat du point soit revalorisée comme les salaires, pour garantir que les cotisations passées soient bien prises en compte dans le calcul de la retraite. Or, rien ne dit que ce sera le cas !

► 11 « Le Président a annoncé cette réforme durant sa campagne présidentielle »



- Les électeurs n'ont pas plébiscité la réforme des retraites.
- La réforme des retraites présentée n'est pas conforme au programme du candidat Emmanuel Macron.
 - Dans le programme de campagne d'Emmanuel Macron pour l'élection présidentielle du 7 mai 2017, il est écrit : « Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite, ni au niveau des pensions. »



- Le retrait du projet de retraite universel à points.
- La retraite à 60 ans et à 55 ans pour les métiers pénibles.
- Le maintien des régimes existants et du code des pensions.
- La durée de cotisation de 37,5 ans, la prise en compte des années de formation.
- Pas de pension inférieure au SMIC.
- Le comblement des postes, PTA et journalistes, laissés vacants pour certains depuis des années, y compris ceux issus de la RCC.
- Un plan senior dès 50 ans, qui permette à tous de cotiser le plus longtemps possible pour compenser les carrières chaotiques, avec dans ce plan :
 - des adaptations et aménagements de postes.
 - des organisations du travail tenant compte de l'accroissement demandé de productivité.
 - des reconversions quand elles s'avèrent nécessaires pour ne pas s'épuiser sur le même emploi pendant 45 ans.
- Le financement pérenne de France Télévisions et que ce soit inscrit dans la future loi sur l'audiovisuel public.

Sud Médias Télévision appelle l'ensemble des salarié-e-s du réseau France 3 à cesser le travail pour une durée de 24 heures, le vendredi 24 janvier 2020 à partir de 0h00.

Pour Sud Médias Télévision,
Chloé Tempèreau, déléguée syndicale réseau